

CIRCULAIRE
Le 2 septembre 2003

**LISTE DES TITRES ADMISSIBLES À UN
TAUX DE MARGE RÉDUIT (SUPPLÉMENT)**

La présente circulaire devrait être lue conjointement avec la circulaire no 122-03 émise le 20 août dernier, laquelle avait pour titre « Liste des titres admissibles à un taux de marge réduit ». Depuis la publication de cette circulaire, il a été constaté que les trois titres suivants avaient été supprimés par erreur :

- **IPC US COML. USF UN (IUR.U)**
- **PRIMEWEST ENGY TR UN (PWL.UN)**
- **KINROSS GOLD CORP. (K)** – admis sur la liste uniquement parce qu’il s’agit d’un titre sur lequel des options émises par « Options Clearing Corporation » sont négociées.

Par conséquent, ces trois titres sont admissibles à un taux de marge réduit et devraient être rajoutés à la Liste des titres admissibles à un taux de marge réduit figurant à ladite circulaire no 122-03.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Eric Bernard, analyste financier, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 373, ou à l'adresse courriel ebarnard@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 127-2003